

L'inf'Eaux

L'ACTU DE L'UNITÉ DE GESTION VILAINE EST

[Actu] alités

4 nouveaux agents ! L'Unité de Gestion Vilaine Est s'agrandit en ce second semestre 2023 avec l'arrivée de 4 nouveaux techniciens Milieux Aquatiques ! L'équipe est maintenant composée de 27 agents.

MILIEUX AQUATIQUES : 6,43 KM DE RESTAURATION AMBITIEUSE

488 ml restaurés à Servon-sur-Vilaine

Des travaux de reméandrage de deux cours d'eau sur la **Prée des Gués à Servon-sur-Vilaine** (masse d'eau de la Cantache) ont eu lieu en juillet. Parmi les principales caractéristiques du chantier : une **augmentation de 150 ml du linéaire**, le rehaussement du cours d'eau d'environ 30-40 cm, la recharge en granulats et la mise en place de blocs pour diversifier les écoulements et les habitats, et la création de 2 mares inférieures à 20 m². A peine 2 mois après les travaux, on observe une **reprise rapide de la végétation aquatique** ainsi que la **remontée des poissons dans les nouveaux tracés des cours d'eau**.



Avant / Après Servon-sur-Vilaine



Avant / Après - Torcé

380 ml restaurés à Torcé

Des travaux de remise dans le talweg du ruisseau de l'**Étang des Vaux** (affluents de la Bichetière) ont eu lieu en septembre, en concomitance avec des travaux de plantations de haies bocagères. Parmi les caractéristiques techniques du chantier : une **augmentation de 80 ml du linéaire**, le rehaussement du cours d'eau d'environ 60 cm, la recharge en granulats et la mise en place de blocs, de bois mort et de fosses, pour diversifier les écoulements et les habitats, et la création d'une mare d'environ 40 m².

BOCAGE

Les travaux bocagers ont démarré mi-septembre.

Au total, ce sont 95 bénéficiaires de travaux pour un linéaire de 67 km de haies plantées, dont 27 km sur talus.

Parmi les projets, on dénombre :

- **72 BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME BREIZH BOCAGE** pour un linéaire de 53 km ;
- **16 BÉNÉFICIAIRES SUR LA ZONE SOUMISE À CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES** pour près de 9.5km de ZSCE ;
- **7 BÉNÉFICIAIRES DE LOIRE BOCAGE** pour près de 4 km de bocage en Pays de la Loire ; soit un total de 66.5 km dont 26 km de talus

Sur le bassin de la Seiche, les travaux seront effectués par la SARL Beurel Yvon TP pour les talus, Naudet Reboisement pour les plants et les plantations et Collectif Bois Bocage 35 pour le paillage.

Sur le bassin de la Vilaine Amont, les travaux seront effectués par Agrio Service pour les talus et le Collectif Bois Bocage 35 pour les plants, les plantations et le paillage.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans le cadre de la 2^{ème} édition du mois « Agissons pour le Climat », proposée par Liffre-Cormier Communauté, un technicien Milieux aquatiques de l'UGVE est intervenu le **27 septembre 2023** pour proposer une animation autour des cours d'eau et des zones humides, sur la commune de Dourdain.

Grand [Format]

AGRICULTURE



L'installation et la transmission des exploitations au coeur des enjeux de l'eau.

Au regard de l'évolution démographique et du vieillissement des agriculteurs, la question du renouvellement des générations se pose. Dans ce contexte, les élus de l'Unité de Gestion Vilaine Est (UGVE) ont souhaité, d'une part, poursuivre et renforcer les Maîtrises d'Ouvrage Agricole Associée (MOAA) qui offrent des actions diversifiées pour accompagner les agriculteurs dans leurs évolutions ; d'autre part, partager des orientations politiques ambitieuses pour guider l'action agricole sur le territoire. Une des orientations validée dans le contrat unique de l'UGVE est « d'encourager le renouvellement des générations, l'installation et la transmission des exploitations ».

Pour ce faire, de nouveaux axes de travail sur la valorisation économique des pratiques agricoles, le levier foncier, et l'installation et la transmission des exploitations ont été proposés.

Afin de construire sa stratégie d'intervention sur l'installation transmission, l'Unité de Gestion Vilaine Est a d'abord réalisé un état des lieux du contexte de l'installation-transmission.

DÉFINITION DE L'INSTALLATION-TRANSMISSION

A l'échelle nationale, on dénombre en 2020, une ferme sur deux ou trois reprises pour l'installation quand les fermes restantes sont reprises pour de l'agrandissement. Il n'existe pas de définition officielle de l'installation - transmission. Toutefois, on considère qu'il y a « installation et transmission » lorsque l'exploitation est reprise par **un nouveau repreneur de façon viable et vivable durablement avec ou sans changement de système ; que la reprise conserve a minima le nombre d'actifs agricoles ; et que le retraité peut vivre de son projet.** De surcroît, il n'y a pas transmission quand l'exploitation est reprise par une exploitation voisine pour s'agrandir sans création d'emploi.

Au-delà de ces aspects quantitatifs, la transmission est donc caractérisée par son contenu qualitatif, à savoir : **la transmission de savoir-faire et de savoir-être.**



POURQUOI UNE POLITIQUE INSTALLATION-TRANSMISSION AU SEIN D'UN CONTRAT TERRITORIAL ?

Quand les fermes ne sont pas transmises, le foncier est repris pour l'agrandissement d'une exploitation voisine.

Cela crée dans la plupart des cas, un éclatement du parcellaire avec de nombreux ilots souvent espacés de plusieurs kilomètres et une augmentation de la charge de travail par actif agricole. Cette dynamique a les conséquences suivantes : **augmentation des surfaces en cultures (maïs / céréales) au détriment des prairies, concentration de l'élevage (voir disparition)** pour faciliter le travail et une délégation accrue du travail auprès des CUMA et des ETA.

DES FREINS À LA TRANSMISSION NOMBREUX ET NON EXHAUSTIFS

Souvent, **les futurs cédants** qui n'entament pas les démarches de transmission, **pensent que leur exploitation n'est pas repreneable** : une impression souvent véhiculée par l'entourage, le contexte, le monde para-agricole (source étude CIVAM2018).

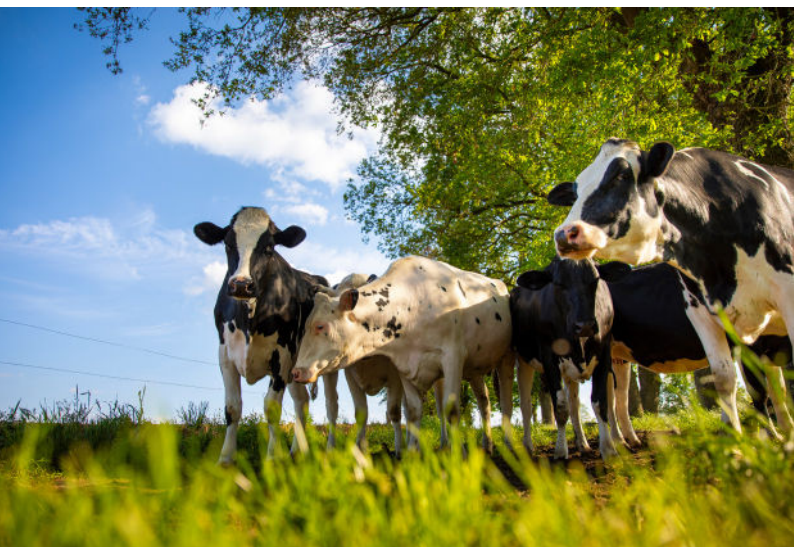
Quand la décision de « transmettre » a été prise, de nouveaux freins à la transmission et à l'installation apparaissent, notamment des **freins psycho-sociaux**, à savoir la difficulté de trouver le porteur de projet avec lequel l'exploitant va s'accorder... ; des **freins économiques** ; des **freins liés à l'accès au foncier** ; des **freins liés à l'accès au logement**.

Ces évolutions ont une incidence sur la qualité de la ressource en eau. En effet, l'augmentation des surfaces en culture augmente de fait les quantités d'intrants épandus. De plus, l'éloignement des parcelles rend difficile le suivi régulier des cultures et encourage le traitement systématique et non différencié de toutes les parcelles éloignées. Enfin, la délégation accrue du travail ne permet pas de suivre toutes ses parcelles de façon précise et régulière.

LA STRATÉGIE PORTÉE PAR L'UGVE

La thématique **Installation-transmission est une des priorités inscrite dans le Contrat unique de l'UGVE car elle constitue un levier stratégique parmi d'autres pour avancer sur la restauration de la qualité de l'eau.** Un état des lieux est en cours afin de définir le contexte global du territoire et les problématiques associées. C'est un sujet qui doit être traité en concertation avec les EPCI du territoire ainsi que d'autres acteurs comme les producteurs d'eau.

Pour l'heure, **la stratégie est en construction avec un objectif de proposition de scénarios d'actions aux élus d'Eaux & Vilaine en fin d'année 2023.**



ÉTUDE

Le territoire de l'UGVE, en chiffres*.



Sur le territoire de l'Unité Est, **l'âge moyen des exploitants agricole a augmenté entre 2010 et 2020 : 57 % des chefs d'exploitation ont + 50 ans contre 40 % en 2010.**

Quant aux + 55 ans, ils représentent 36 %. A l'échelle nationale, les + 55 ans représentent 52 %.



En Bretagne et sur le territoire de l'Unité de Gestion Vilaine Est, le foncier des exploitations sortantes non repris pour des installations, part globalement pour des agrandissements. **Ainsi, quand le nombre de fermes diminue, la surface moyenne des exploitations du territoire augmente.** Par ailleurs, l'augmentation de la taille des exploitations et de l'âge moyen des agriculteurs est en concomitance avec **l'augmentation des surfaces en maïs et la concentration des élevages bovins.**



Même si les installations en lait sont encore majoritaires parmi les installations aidées (57% des installations en 2020 sont des installations en bovin lait – données 2020 CRAB), **les installations des personnes non issues du milieu agricole et les installations en bio sont de plus en plus importantes** (40% des installations aidées en Bretagne en 2022 sont en bio – source CRAB) **et plus variées** avec plus d'installations en productions végétales, arboriculture, maraichage et petit élevage.

Enfin, les installations en lait dont une partie correspondent à des « installations-agrandissement » (installation du fils avec ses parents qui partiront en retraite) s'accompagnent généralement d'une **recherche de simplification du travail avec des conséquences sur le système de production.**

* Données issues du recensement agricole 2020, données CIVAM 35IT 2022, données CRAB 2020)



Re [Source]

Juliette BLANCHOT

Animatrice agricole
Unité de Gestion
Vilaine Est

Depuis son arrivée au sein d'Eaux & Vilaine en septembre 2022, Juliette Blanchot se charge de développer et de proposer des réflexions stratégiques autour des enjeux agricoles.

QUELLES ÉVOLUTIONS DU MILIEU AGRICOLE AS-TU RÉPÉRÉ DEPUIS QUELQUES ANNÉES ?

De l'épuisement et une charge mentale forte, une situation qui génère parfois des blocages au changement... Toutefois, je remarque au fil des années une évolution des pratiques. Alors que de plus en plus de jeunes agriculteurs portent des projets vertueux, éthiques ; d'autres exploitants prennent conscience des enjeux de l'eau face au changement climatique, concernés notamment sur le plan quantitatif et qualitatif de l'eau.

COMMENT L'UNITÉ DE GESTION VILAINE EST SOUTIEN LES AGRICULTEURS ?

Ma mission consiste à développer et à proposer des réflexions stratégiques autour de plusieurs thématiques agricoles : l'installation et la transmission des exploitations, et le développement des filières agricoles à bas niveau d'intrants. S'ajoutent la coordination et l'animation d'une démarche de projet sur une masse d'eau très prioritaire. Ecouter, comprendre, proposer, expérimenter, massifier si pertinence, évaluer, tel est mon quotidien.

UN EXEMPLE CONCRÈT ?

Le Semnon amont, masse d'eau très prioritaire de notre Contrat territorial, fait l'objet d'une démarche projet basée sur une approche territoriale forte.

Pour ce faire, je coordonne une équipe dédiée : Bocage - Milieux aquatiques – Agricoles de l'UGVE.

Pour ma 1^{ère} année d'intervention sur ce territoire, j'ai rencontré les élus locaux et des agriculteurs du territoire avec une approche exploratoire pour mieux comprendre le territoire, son agriculture, les problématiques agricoles et voir comment nous pouvons avancer ensemble sur la qualité de l'eau. Dans ce cas, ouverture, compréhension et curiosité sont les clés pour faire évoluer le système. Comprendre « pourquoi » pour ensuite adapter sa stratégie, est essentiel. Selon les thématiques, je m'entoure de mes collègues de l'Unité de Gestion Vilaine Est et des partenaires techniques MOA et EPCI du territoire. Selon les besoins, nous nous inspirons aussi des retours d'expérience dans d'autres collectivités, notamment le Département pour les projets en lien avec les outils foncier.

QUID DES ZONES DE CAPTAGES ?

Sur le captage de la Cité précisément, ma mission consiste à construire une stratégie d'accompagnement des exploitants agricoles dans la mise en oeuvre de démarches plus vertueuses. Un travail mené en partenariat avec le syndicat d'Eau de la Forêt du Theil.



[Regards] sur le bassin de la Vilaine

EAU POTABLE

Du nouveau au 1^{er} janvier 2024 pour le pôle Eau potable & hydraulique !

Le Comité syndical d'Eaux & Vilaine s'est retrouvé le vendredi 22 septembre 2023. Parmi les principaux sujets à l'ordre du jour :

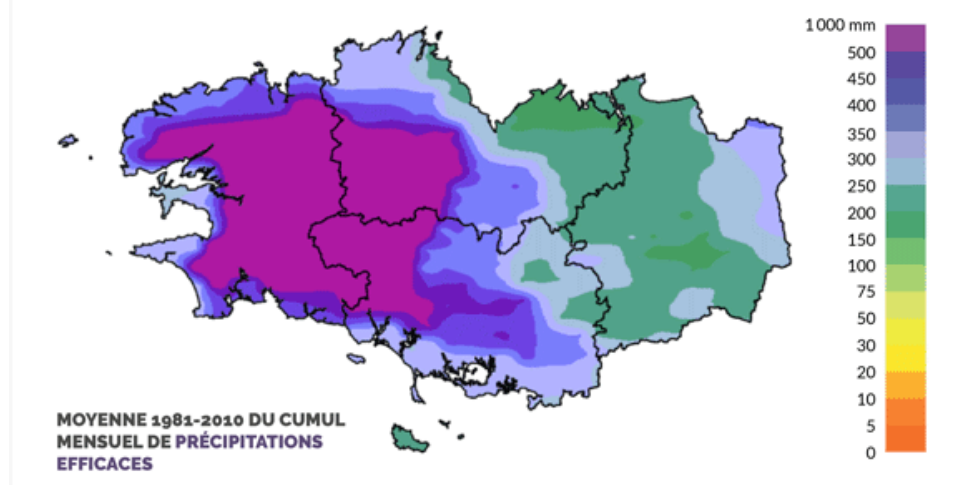
Eaux & Vilaine a voté à l'unanimité **l'attribution du nouveau contrat de concession de l'usine d'eau potable de Vilaine Atlantique au groupe SUEZ France**, à compter du 1^{er} janvier 2024. L'actuel contrat de Délégation de Service Public de production d'eau potable d'Eaux & Vilaine arrivant à échéance le 31 décembre, le Comité Syndical s'est prononcé sur un **futur mode de gestion du service par concession, pour une durée de 8 ans, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2031**.

Eaux & Vilaine a voté à l'unanimité **l'adhésion de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) au Collège Eau Potable**. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2024, le Collège Eau Potable du Comité syndical, passera à 5 membres : la CARENE, Cap Atlantique, Ouest 35, Eau du Morbihan et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération. Chaque membre aura un poids de vote de 20% au sein dudit collège.



Comité syndical du 22 septembre 2023

La Bretagne à l'heure du changement climatique



Battance

Il pleut en Bretagne mais les pluies sont inégalement réparties et surtout sont très faibles à l'Est du territoire (cf. carte ci-jointe). Avec des sols propices à la battance et au ruissellement, l'infiltration de l'eau est limitée.

Si on considère tous les types de prélèvements (eau potable, industrie, agricole...), l'eau de surface représente 62 % et l'eau souterraine représente 38 %. Pour l'eau potable, ce sont 73 % d'eau de surface et 27 % d'eau souterraine prélevées à l'Est de la Bretagne.

Dans ce contexte, des tensions d'usages existent déjà. Avec l'augmentation des températures, l'évaporation génère un risque de sécheresses accrues ; avec pour conséquences, une gestion de la ressource en eau complexe, des cultures menacées, des risques d'incendies, une eutrophisation des plans d'eau et des cours d'eau, le prolongement de la durée des étiages avec une problématique sur la vie aquatique.

DES SOLUTIONS EXISTENT, À NOUS TOUS DE DÉVELOPPER DES STRATÉGIES D'ADAPTATION POUR RÉDUIRE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE !

Eaux & Vilaine s'implique fortement avec notamment la réalisation d'études Hydrologie-Milieus-Usages-Climat (HMUC) pour acquérir des connaissances, des travaux d'interconnexion d'eau potable avec l'Aqueduc Vilaine Atlantique pour assurer l'alimentation en eau potable en cas de tension, la restauration des milieux aquatiques en tête de bassin versant, action phare des trois unités de gestion d'Eaux et Vilaine.

D'autres acteurs comme les syndicats d'eau, les EPCI et les communes s'attachent à renforcer les économies d'eau, à raisonner sur la maîtrise de la démographie et des usages, à développer des solutions fondées sur la nature.

Agenda

COMITÉ SYNDICAL
15 DÉCEMBRE 2023

VOEUX INSTITUTIONNELS
19 JANVIER 2024

Support financé par :



A propos d'Eaux & Vilaine : Acteur institutionnel sur le bassin de la Vilaine, l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Eaux & Vilaine a pour objet de porter la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant : un territoire hydrographique de 11 000 km² dont 15 000 km de cours d'eau, couvrant 515 communes, soit une population totale de 1 250 000 habitants répartis sur 6 départements (22-35-44-49-53-56) et 2 régions (Bretagne et Pays-de-la-Loire). Sa gouvernance est régie par le Comité syndical d'Eaux & Vilaine composé de 70 élus répartis en 3 collèges (EPCI, Eau potable et Départements-Régions) et la Commission Locale de l'Eau.

Parmi les principales missions de l'établissement, Eaux & Vilaine porte la mise en œuvre du SAGE Vilaine, la prévention des crues et des étiages, la gestion des grands ouvrages, la sécurisation de la production d'eau potable, la reconquête du bon état écologique de l'eau, le maintien et la valorisation de la biodiversité, le suivi des poissons migrateurs et la protection du littoral. Des missions assurées par une équipe pluridisciplinaire de près 100 agents dont 50 % implantés au plus près des territoires dans trois unités de gestion.